



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.4/45/L.5
22 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 114 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES
POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Suriname, Thaïlande, Turquie, Vanuatu, Venezuela, Zambie et Zimbabwe ; projet de résolution

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies
pour l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 44/86 du 11 décembre 1989,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 1/, qui rend compte des travaux du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et de l'administration du Programme pour la période allant du 1er septembre 1989 au 31 août 1990,

Notant avec satisfaction que les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Programme entreprise en 1989 et approuvées par le Comité consultatif sont en cours d'application.

1/ A/45/553.

Reconnaissant l'assistance précieuse apportée par le Programme aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie,

Notant avec satisfaction que la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe préoccupe de plus en plus la communauté internationale,

Pleinement consciente de la nécessité de continuer à offrir à un plus grand nombre d'étudiants d'Afrique du Sud et, pendant une période transitoire, de Namibie des moyens d'étude et une orientation dans une vaste gamme de disciplines professionnelles, culturelles et linguistiques, ainsi que des possibilités de formation professionnelle et technique et des possibilités d'études supérieures aux niveaux universitaire et postuniversitaire dans les domaines d'étude prioritaires,

Fermeement convaincue qu'il est essentiel de poursuivre et d'élargir constamment le Programme pour répondre aux besoins sans cesse croissants d'aide en matière d'enseignement et de formation des étudiants d'Afrique du Sud et, pendant une période transitoire, de Namibie,

1. Fait sien le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

2. Félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe de leurs efforts soutenus en vue de développer le Programme, de favoriser encore le versement de contributions généreuses au Programme et de renforcer la coopération avec les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux participant à la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe;

3. Exprime sa satisfaction à tous ceux qui ont apporté leur appui au Programme en versant des contributions, en fournissant des bourses ou en offrant des places dans leurs établissements d'enseignement;

4. Lance un appel à tous les Etats, institutions, organisations et particuliers pour qu'ils augmentent leur soutien financier et autre au Programme afin d'en assurer la continuation et l'expansion régulière.
